

Banc de neige ou congère?

Claude Poirier

Numéro 80, hiver 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44783ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poirier, C. (1991). Banc de neige ou congère? *Québec français*, (80), 92–93.

T RÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Claude POIRIER

(XXXV)

Banc de neige ou congère ?

Tout commence par la poudrerie...

À lire les chroniques sur la langue, on peut avoir l'impression que leurs auteurs connaissent tout et savent très bien ce que c'est que le bon usage. Cette impression tient peut-être au ton volontairement résolu employé par les chroniqueurs de langue, du moins par ceux qui ont fait leur marque au Québec : un mot était français et était « bon », ou alors il n'était ni l'un ni l'autre ! En réalité, quand on compare les avis des observateurs de la langue, on se rend compte qu'il a existé et qu'il existe toujours beaucoup de divergences quant à l'évaluation de notre français, même à l'intérieur du groupe des plus sévères censeurs de l'usage.

Prenons le cas du mot *poudrerie* qui est typique, ayant fait l'objet de deux avis absolument contradictoires la même année : « Le mot est pur franco-canadien, et c'est le chef-d'oeuvre de notre langue. » (O. Dunn, *Glossaire franco-canadien*, 1880). (En parlant de *poudre* et de *poudrerie*) : « On ne pouvait donner une plus mauvaise acception à ces deux mots » (J.-F. Gingras, *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, 1880).

Le cas de *banc de neige* est tout à fait semblable. Généralement bien reçu par les chroniqueurs, comme l'a été *poudrerie*, le mot a pourtant été contesté par certains. Ce qui retient l'attention dans ce cas, c'est que le rejet du mot ou son acceptation repose sur une argumentation fort différente selon les auteurs, mais livrée avec la même autorité rassurante. Voyons un peu de quoi il retourne...

Péché inexcusable ou canadienisme expressif ?

Pour Dagenais, les « Canadiens ne péchaient pas contre l'esprit de la langue quand ils ont formé l'expression *banc de neige* pour désigner un «amas de neige formé par le vent». Il n'y a donc, à son avis, « aucun mal » à ce qu'on emploie le mot « dans le

langage familier », à condition de savoir que le mot juste est *congère*. Mais si on nomme de la même façon un amas de neige amassé au bord d'un chemin par les employés de la voirie, non seulement on se permet un « provincialisme », mais on commet une faute « car le travail de l'homme n'est pas une force de la nature, ce n'est pas le vent! ».

Pierre Beaudry n'y va pas par quatre chemins : *banc de neige* est « inexcusable », d'une part parce qu'il existe un mot en français pour désigner cette réalité, soit le mot *congère*, d'autre part parce que *banc de neige* est un emploi qui est né « sous l'influence de l'anglais [snowbank] » ; la preuve en serait que le mot anglais, contrairement au mot *banc* français, peut avoir le sens de « monticule ».

Au début du siècle, l'abbé Étienne Blanchard estimait au contraire que nous avions « eu la main heureuse » quand nous avons créé le mot *banc de neige* : « Y a-t-il en effet des mots plus harmonieux et plus expressifs que ces canadienismes : <Sucrerie>, <poudrerie>, <banc de neige> [...] ». Pour le Comité de linguistique de Radio-Canada, *congère* « est un mot savant » ; *banc de neige* « est plus pittoresque et figure mieux dans la langue courante ». Enfin, selon Jean Darbelnet, *banc de neige* est un « terme simple et clair qu'il n'y a aucune raison de remplacer par *congère* ». Qui a raison, qui a tort ?

L'examen du dossier

L'examen des quelque mille exemples d'emploi de *banc de neige* réunis au Trésor de la langue française et de quelques dictionnaires, récents et anciens, conduit à la constatation suivante : aucune des raisons invoquées ci-dessus pour ou contre l'emploi de *banc de neige* n'est fondée scientifiquement. L'opinion de Darbelnet est la seule qui échappe à la critique parce qu'elle ne s'appuie que sur un jugement esthétique personnel, sans faire appel à des arguments historiques ou autres : on

peut être pour ou contre l'avis de Darbelnet, mais on ne peut reprocher à l'auteur de s'être appuyé sur une argumentation défailante. Qu'en est-il des autres ?

Congère serait plus français que *banc de neige* (Dagenais) ou serait un mot savant (Radio-Canada). En réalité, *congère* est un mot dialectal ancien, de la région des Alpes, qui n'a été accepté en français qu'en 1866. De ce point de vue, *banc de neige* a des lettres de noblesse plus enluminées, puisqu'il est connu sur un territoire plus étendu (dans le français de Belgique, dans les parlers de la Picardie, de la Champagne et de la Brie de même que dans tous les français d'Amérique) et qu'il est attesté dans des textes écrits depuis 1722, chez Bacqueville de la Potherie (*Histoire de l'Amérique septentrionale*) : « Ils eurent beau courir, ces traces [celles d'un homme qui s'enfuyait] s'évanouirent à la fin, parce que les Bancs de néges étoient fondus. »

Banc de neige serait né sous l'influence de l'anglais *snowbank* (Beaudry), opinion qui est reprise par le *Grand Robert* de 1985 (emploi « adapté de l'angl. *snowbank* »). Cette opinion surprend chez Robert, compte tenu que le mot est répandu dans une partie de l'Europe et qu'il est attesté au Québec sous le Régime français. En plus de l'exemple de 1722 donné ci-dessus, on peut citer des passages relevés dans des documents de 1734 (« toute les clostures [...] seroient abbatues pour leur faciliter le chemin accusses des bancs de neige que font amasser ces clostures au moindre vent qu'il peut faire ») et de 1747 (« battre le chemin et abatre les bancs de neiges et cahos [du chemin d'hiver] »).

Quant à l'autre argument, à savoir que le mot aurait été créé au Canada (Blanchard), les données qui précèdent suffisent pour le réfuter. Si l'on résume, *banc de neige*, formé d'après *banc de sable*, est un mot vivant dans les français régionaux de France, là où se rencontrent de temps à autre des amas de neige ; le mot s'est implanté de

façon naturelle au Canada bien avant que les Parisiens ne décident de faire le choix du mot *congère*, qui est d'origine dialectale.

Et la norme, alors ?

L'étude du mot *banc de neige* illustre le fait que, dans les jugements qu'on porte sur la langue, il est difficile de faire abstraction de son propre usage, de ses canons esthétiques ou de ses choix idéologiques. Si l'on estime, en effet, que le français du Québec doit s'aligner inconditionnellement sur celui de Paris, qu'est-il besoin d'examiner en détail un mot aussi banal que *banc de neige* ? Si on aime le mot, parce qu'il fait partie depuis toujours de l'usage du milieu, pourquoi faudrait-il en scruter l'histoire et en prouver le mérite ?

Les jugements esthétiques sur la langue sont excellents et il est nécessaire que les locuteurs continuent de les exprimer librement. Ces jugements contribuent à fixer l'usage soigné que les linguistes cherchent à codifier, parce qu'ils influencent ceux dont les productions servent d'exem-

ples. Dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas un hasard si *banc de neige* figure sous la plume d'auteurs aussi différents que Robert de Roquebrune, Félix Leclerc, Yves Thériault, Anne Hébert, Lionel Groulx, Madeleine Ferron, Gabrielle Roy, etc. L'historien Marcel Trudel n'a certainement pas eu l'impression d'enfreindre un tabou quand il l'a utilisé dans la phrase suivante : « Et ce désert [du Sahara], ces dunes à perte de vue, qui se déplacent selon les vents, comme au Canada nos bancs de neige, barrant la route le midi là où elle était libre le matin. » (*Mémoires d'un autre siècle*, 1987).

On reconnaîtra que le linguiste qui se donne la mission de dicter à d'autres la norme qu'ils doivent suivre se doit d'être ouvert aux opinions de la communauté et de recourir à des méthodes d'analyse rigoureuses. Les avis des linguistes, quand ils ne s'appuient pas sur l'observation des faits, sont semblables aux jugements de tous et de chacun : intéressants, mais arbitraires... À propos, que pensez-vous du mot *congère* ? ●

Notes

1. G. Dagenais, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, 2^e éd., 1984.
2. P. Beaudry, chronique « les Maux de notre langue », dans *la Presse*, 14 sept. et 5 nov. 1973.
3. E. Blanchard, *En garde ! Termes anglais et anglicismes*, 1912, p. 14. *C'est-à-dire*, par le Comité de linguistique de Radio-Canada, janv.-févr. 1966. J. Darbelnet, *Dictionnaire des particularités de l'usage*, 1986.

Adresse :

Enquête TLFQ, Langues et linguistique,
Faculté des Lettres, Université Laval,
Québec G1K 7P4

